Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1981)

Heft: 577

Artikel: Western sur Rhône

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1011902

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand N° 577 29 janvier 1981 Dix-huitième année

Rédacteur responsable: Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc Abonnement pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 2612 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021 / 22 69 10 CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro: Rudolf Berner Jean-Pierre Bossy François Brutsch Jean-Daniel Delley Jean-Claude Favez Yvette Jaggi

577

La mob bancaire

Rejet par la commission du Conseil des Etats ad hoc du projet du Conseil fédéral d'imposer de 5% les intérêts des avoirs fiduciaires auprès des banques et des caisses d'épargne.

Rejet de cette même commission, suivant là le Conseil fédéral et la Banque nationale, d'un autre impôt bancaire: un impôt anticipé de 35% sur les intérêts des avoirs fiduciaires et des emprunts étrangers libellés en francs suisses (mais limités aux créanciers suisses).

Ces deux décisions prises la semaine passée n'auront surpris personne: on n'attendra pas de la Chambre haute ou d'une de ses commissions qu'elle s'attaque à la citadelle bancaire, même pour le bon motif, en l'occurrence le renflouement de la caisse fédérale (150 millions à la clef, pour chacun des projets en question).

Le débat sur les banques devra être mené ailleurs que dans ces cénacles et il ne prendra de l'ampleur que lorsque l'initiative socialiste sera discutée sur la place publique.

En attendant, il faut reconnaître que le travail de «sensibilisation», pour employer un euphémisme, des milieux «dirigeants» sur les intérêts du secteur bancaire porte largement ses fruits. L'offensive vient de loin et elle dure maintenant depuis plus d'une année.

On se souvient de cet appel de M. R.A. Jeker, membre de la direction générale du Crédit Suisse, prononcé à Bâle fin octobre 1979 et publié comme de juste par sa banque pour l'édification des masses. M. R.A. Jeker (journée d'information «Banken/Verwaltung») ne cachait pas son jeu, à vrai dire. Abordant le chapitre de «l'engagement socio-politique», il se coltinait même les problèmes d'intendance. Nous citons: «A vouloir contempler de trop haut l'évolution de la société, on s'expose à

des déboires, il faut le reconnaître. Les organes de direction devront donc s'engager beuucoup plus qu'autrefois dans le débat public. Il faudra trouver de nouvelles formes d'organisation déchargeant la direction des tâches d'administration courante pour lui permettre de se consacrer plus intensément aux relations publiques» (c'est M. R.A. Jeker qui souligne).

Et poursuivant sur sa lancée, M. R. A. Jeker concluait, quelques phrases plus loin: «En un moment où les banques sont au centre des discussions, cela exige de leur part, en plus d'une adaptation de leurs méthodes de travail, un engagement accru dans le débat public si elles veulent garder les coudées franches en matière économique et politique. Les critiques dont elles font l'objet reposent en grande partie sur des informations insuffisantes ou fausses quant au rôle du système bancaire dans la société. Une de nos tâches importantes consistera désormais à combler cette lacune de l'information.»

Mobilisation générale pour des relations publiques, sous le signe de l'information, comme de juste. Et ça marche.

GENÈVE

Western sur Rhône

Deux jeunes, mineurs, dans une Cadillac. La cavale, l'occasion de jouer aux grands, le cinéma pour une fois en réalité, qui sait?

La voiture se présente à un poste de douane. Une erreur de parcours du chauffeur, sans doute: son intention n'était pas de quitter la Suisse, dira-t-il plus tard. Le véhicule fait demi-tour. Suffisant pour que le douanier de service dégaine et tire. Il n'était pas censé savoir... L'ambiance monte de quelques degrés.

SUITE ET FIN AU VERSO

GENÈVE (suite)

Western sur Rhône

C'est au tour de la police genevoise d'entrer en action. Course poursuite à plus de 100 kmh. Et à nouveau les balles sifflent: une à l'arrière de la voiture, deux dans la portière du conducteur et deux dans la nature. Les hommes de l'ordre visaient les pneus.

La Cadillac est coinçée, les jeunes gens arrêtés. Le passager est rapidement relaxé, ignorant qu'il était de rouler avec un conducteur sans permis et dans un véhicule muni de plaques volées.

Six balles pour une cavale. Oui, on sait, Genève, les hold-up, les gangsters. Toujours est-il que la police genevoise a la gachette facile, trop facile. Ce cas n'est pas unique. Au bout du lac, la maréchaussée s'échauffe vite. Pour peu, elle ramassait deux cadavres. Pour un instant d'aventure. Pas censée savoir, dira-t-on.

Les juristes dissertent sur le principe de proportionnalité: adapter les moyens aux fins; les serviteurs de l'ordre en ont-ils entendu parler?

PS. M. Fontanet, responsable du Département de justice et police, serait bien inspiré de conseiller à ses agents de regarder plutôt Colombo que Starsky et Hutch le samedi à la TV.

COURRIER

Les brevets et le capital

Dans votre numéro 574, vous avez donné une recension extensive du livre de Gerster «Patentierte Profite». Il serait certainement utile à vos lecteurs, et honnête à leur égard, de compléter ce texte par des commentaires sur le point suivant: lorsque la protection de la propriété intellectuelle que représente le système des brevets aura été supprimée à la

demande du tiers monde et de ses amis, comment pourra-t-on motiver les industriels à financer un effort de recherche et développement, sachant que sitôt une invention au point, n'importe qui pourra copier le procédé et vendre le produit bien meilleur marché, cela tout particulièrement dans le domaine de la chimie industrielle? Si l'invention ne permet plus de retrouver le capital investi et de dégager le financement des recherches qui n'aboutiront à rien, vaut-il encore la peine de faire de la recherche? Sans doute non. Pour ne prendre qu'un exemple, dans le domaine pharmaceutique la mise au point d'un médicament représente une mise de fonds de 60-80 millions de francs suisses, souvent même plus. Peut-on offrir un cadeau de cette importance aux imitateurs qui se serviront non seulement du procédé mais encore de toutes les publications qui se rapportent au produit en question?

Un mouvement s'est déjà esquissé dans la direction prônée par Gerster, au Canada plus précisément. Ce démantèlement partiel des brevets a déjà porté ses fruits. Vous pourrez lire, dans le dernier numéro de la revue «Prospective et Santé», l'article décrivant la disparition progressive de l'industrie canadienne du médicament. Est-ce cela que la gauche et les tiers-mondistes désirent pour notre pays?

Gilbert Gander

RÉPONSE

Autres temps, autre droit

Dans une pétition adressée à l'Assemblée fédérale en 1881 l'industrie chimique helvétique affirmait que la plupart des découvertes dans ce secteur avaient été faites dans des pays ne connaissant pas les brevets.

Au 19^e siècle, la chimie comptait parmi les adversaires les plus acharnés de toute protection légale.

ANNEXE

La planète en cinq camps

Puisque notre correspondant attire notre attention sur la situation de l'industrie pharmaceutique mondiale face au système juridique du brevet, quelques indications supplémentaires — nous reviendrons évidemment sur ce sujet, important comme on l'a vu!

Les experts spécialisés dans la situation des industries pharmaceutiques dans les pays en développement répartissent ces derniers en cinq catégories qui correspondent «grosso modo» à cinq stades de développement de la production pharmaceutique¹. Nous croyons utile de vous donner en détail les pays concernés. C'est entre ces zones que se joue le jeu subtil et féroce des contrats de fabrication, des accords de licence et autres modes de transfert de la technologie pharmaceutique, les entreprises

multinationales conservant de toute manière dans leur manche le véritable atout, le contrôle sur les matières de base (outre celui qu'elles exercent sur les brevets et sur le nom commercial des médicaments les plus demandés).

1. Les pays en développement, ceux qui ne fabriquent pas de produits pharmaceutiques (pays cités dans l'ordre alphabétique anglais et donnés dans leur dénomination de 1973/1974!):

Afghanistan, Barbade, Basutoland, Bechuanaland, République de Botswana, Honduras britannique, Brunei, Burundi, Cameroun, République Centre-Africaine, Tchad, République du Congo (Brazzaville), Chypre, Dahomey, Gabon, Gambie, Guyane, Haïti, Côte d'Ivoire, Koweit, groupe des îles Leeward et Windward, Lesotho, Libye, Madagascar, Mali, Malte, Mauritanie, île Maurice, Antilles néerlandaises, Nigéria, Arabie Saoudite, Sierra Leone, Somalie, République du Yemen du Sud, Surinam, Swaziland, République arabe syrienne, République unie de Tanzanie, Républi-